

*République Française*

*Département de l'Aveyron*

## ***Extrait du Registre***

### ***Des Délibérations du Conseil***

#### ***De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier***

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 38  
En exercice : 38  
Qui ont pris part à la délibération : 38

*Date de convocation : 16/04/2026*

Séance du 23 avril 2026

*L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois du mois d'avril à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Monsieur Cyril TOUZET, Président.*

***Présents :*** Eloi ALBET, Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Yves CASTAN, Claude CHIBAUDEL, Franck COUDERC, Claire DEVIC, Michelle FONTANILLES, Philippe GIGANON, Eric HOULÈS, Jacqueline LAVABRE, Eva LE CHARPENTIER, Jean-François MAJOREL, Pierrette MENRAS-COT, Jean-Marc NEGRE, Adrienne PERRIER, Xavier PUECH, Vanessa RAMBIER, Viviane RAMONDENC, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Philippe ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Serge SPATARO, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

***En tant que délégué suppléant, était présent :*** Francis CULIÉ, Julien ESPITALIER, Christophe GARENC, Jean-Pierre MOULS, Benoît NOUVEL, Michel SIMONIN

***Excusés ayant donné un pouvoir :*** Sylvie BARDY à Monique ALIÈS, David MAURY à Patrick ROQUES

***Pierrette MENRAS - COT est désignée secrétaire de séance***

-----  
N°20260423\_056

**Objet : Élection des membres représentants de la Communauté de Communes au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Monts, Rance et Rougier :**

Monsieur le Président expose :

Conformément à l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration est composé en nombre égal, au maximum de huit membres élus et huit membres nommés par le Président.

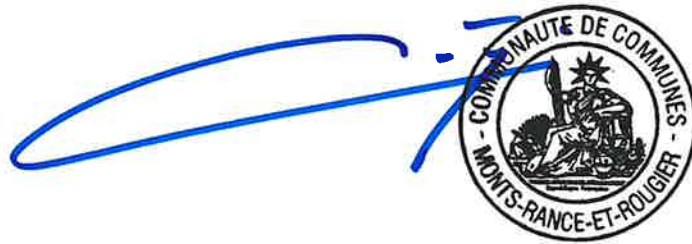
Le Président est le Président de la Communauté de Communes.

Elle indique qu'il convient donc de procéder à l'élection des représentants parmi les élus à savoir huit membres au sein du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** comme membres représentants de la Communauté de Communes au sein du Centre Intercommunale d'Action Sociale (CIAS) Monts, Rance et Rougier :
  - o CABANES Jean-Louis,
  - o CHIBAUDEL Claude,
  - o GIGANON Philippe,
  - o LAVABRE Jacqueline,
  - o PERRIER Adrienne,
  - o RAMONDENC Viviane,
  - o SERIN André,
  - o VIALA Bernard,
  
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Cyril TOUZET*



*Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.*